Image not found or type unknown

Héritage bien étranger/part réservataire

Par **Utiyu**, le **19/10/2014** à **21:33**

Bonjour!
J'aurais vraiment besoin de conseils concernant une succession[smile17].
Mon père, veuf, est décédé cet été, il avait une maison en France et une en Espagne. Il était de nationalité française.
Je suis fils unique. Mon père a fait un testament notarié selon lequel ma fille est légataire universelle, je suis donc l'héritier réservataire.
Mais le bien espagnol ne figure pas sur le testament (car non déclaré en France) et sa voisine a une lettre selon laquelle la maison en Espagne est pour elle. Nous ne sommes pas en bons termes...
Cette lettre a été écrite après le testament.
Ni moi ni ma fille ne voulons de cette propriété en Espagne.
Selon mes informations, c'est la loi de succession française qui s'applique.

- Est-ce que la voisine a besoin de faire établir la succession de mon père pour hériter de ce bien (quelles démarches pour elle?)
- Puis-je refuser l'héritage espagnol et accepter l'héritage en France?
- En tant qu'héritier réservataire unique, est-ce que la voisine doit me verser la part réservataire, c'est-à dire 50% selon la loi française?

Merci infiniment si vous pouviez me donner quelques pistes pour que ça se passe du mieux possible.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés